

19.X.1992



Direction générale  
de l'Organisation des Études,  
de l'enseignement de Promotion Sociale  
et des Bâtiments scolaires  
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur VLAEMINCK Guy,  
Administrateur délégué,  
C.P.E.O.N.S.

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes .

JS/6.329.072/Dossier n° 286 U  
(à rappeler dans toute correspondance)

**OBJET** : Dossier pédagogique de régime 1  
Unité de formation : Système d'exploitation sensibilisation.  
Classement : Enseignement secondaire supérieur de transition.  
Code : 75 31 00 U 21 R1.

**ETABLISSEMENT** : I.P.E.P.S. orientation technologique,  
VERVIERS.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAETIA



## FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

### Finalités particulières de l'U.F.

1. Eveil à l'informatique.
2. Prise de contact avec les concepts, les outils, le «jargon» de l'informatique.

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Cette formation ne visant qu'une connaissance informative sur le domaine de l'informatique, aucun prérequis n'est exigé pour l'accès à cette unité de formation.

ANNEXE 3

Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES  
GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure et de la dotation période.

## PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit maîtriser les notions ci-dessous de manière satisfaisante et en tenant compte des objectifs généraux de l'unité de formation :

*Les différents points du programme doivent être rencontrés avec pour objectif la connaissance du matériel et des logiciels.*

### 1. Matériel.

- Installation du matériel .
- Maîtrise des claviers.
- Schéma global.
- Structure de l'unité central.
- Cartes.
- Périphériques.
- Configuration.
- Adéquation du matériel à l'application.
- Comparaison de fiches techniques.

### 2. Logiciels.

- Commandes.
- Utilitaires (PCTOOLS, NORTONCOMMANDER, ...).
- Procédures, langages.

### 3. Données.

- Mémoires de masse (disquettes, disque dur, ...)
- Organisation, restructuration.
- Conventions (manière traditionnelle de structurer, de nommer les fichiers).
- Protection contre la perte, l'indiscrétion.

### 4. Communication.

- Par support.
- Par ligne.
- En réseau.

### FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.
3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.
4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.
5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

soit

un enseignant

soit

un expert recruté

soit parce que le support du cours (matériel / logiciel) requiert des compétences particulières,

soit parce que les applications doivent être orientées dans un domaine particulier en rapport avec les intérêts professionnels des étudiants;

Dans ces deux cas, le candidat devra attester d'une expérience pratique sur le matériel /le logiciel dans le domaine considéré.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues par un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du Décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer